

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 30 juin 2021

Délibération n°DE2021012B

Nombre de délégués : 24

Quorum : 13

Votants : 15 dont 1 suppléant

RF
Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/12/2021
055-200088961-20210630-DE2021012B-DE

L'an deux mille vingt-et-un et le trente juin, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 22 juin 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe HENRY, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Stephane PERRIN est désigné secrétaire de séance.

4.2 - Création d'un poste de coordinateur CTEAC (annule et remplace DE2021012)

Monsieur GRIGGIO, Vice-Président en charge de la Culture, expose ce qui suit :

Pour la bonne mise en œuvre du dispositif CTEAC, il convient de mettre en place l'ingénierie territoriale indispensable à la coordination du dispositif entre les différents acteurs. Le poste sera soutenu financièrement par la DRAC, le Département, les intercommunalités membres du PETR et la CC du territoire de Fresnes-en-Woëvre.

Le technicien aura un rôle important dans la facilitation des démarches administratives pour les porteurs de projets culturels leur permettant de se concentrer pleinement aux actions.

Le détail des missions est détaillé ici :

Relations avec les acteurs du territoire, conception et suivi de projets à rayonnement intercommunal :

- Suivi de l'activité et coordination des acteurs et réseaux culturels du territoire
- Coopération avec les IEN de circonscription et les chefs d'établissement du territoire, en lien avec les chargés de mission DAAC et les conseillers pédagogiques 1^{er} degré
- Relation avec les service éducatif et culturels des différentes communes du territoire
- Coopération avec les partenaires socio-culturels
- Mise en synergie des acteurs pour le développement de projets EAC
- Mise en œuvre et suivi de partenariats institutionnels et culturels ;

Expertise et instruction des demandes d'aides :

- Expertise des projets et instruction des dossiers de demandes d'aides des communes, associations ou partenaires (fonctionnement et investissement, attribution de fonds de concours.) ;
- Définition et application des critères d'aides aux projets, sécurisation du processus technique, juridique et administratif ;
- Ingénierie culturelle et accompagnement auprès des communes et associations si besoin ;
- Rédaction et suivi des conventions de partenariats et/ou d'objectifs signées avec les partenaires (en relation avec le Service administratif et financier)

Coordination du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle :

- Coordination territoriale du CT-EAC avec les partenaires : DRAC Grand Est, Académie de Nancy-Metz , Conseil Départemental de la Meuse, intercommunalités du territoire ;
- Organisation et suivi des comités techniques et de pilotage, relation avec les EPCI ;
- Définition et suivi des appels à projets, analyse et bilans
- Accompagnement des porteurs de projets ;
- Valorisation / communication des actions.
- Mise en place des résidences de territoire
- Participation au comité 'Culture & territoire(s)' pour développer la cohérence entre projets de territoires, axes stratégiques départementaux et régionaux et objectifs nationaux

Conditions de recrutement :

Poste à temps complet. La rémunération sera fonction de la grille indiciaire des cadres de catégorie A de la filière administrative et l'expérience.

La prise de poste est souhaitée pour la rentrée scolaire 2021 - 2022.

Pour mener à bien ce projet, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider la création du poste de coordinateur CTEAC,
- autoriser le Président à engager la procédure de recrutement, à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision,
- prévoir d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation.

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

VALIDE la création du poste de Coordinateur CTEAC sur la base des missions présentées ci-dessus,

AUTORISE le Président à engager la procédure de recrutement, à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision,

PREVOIT d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation.

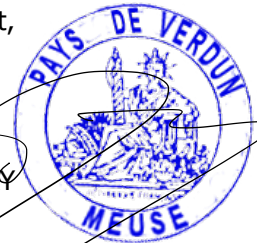
Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY



(Handwritten signature of Julien DIDRY over the stamp)